



GESTIONNAIRES SÛRETÉ

// 11.2.5 (UE185/2010)

DURÉE : 7H

Formation des personnes assumant une responsabilité générale au niveau national ou local en relation avec le respect des dispositions applicables dans le cadre d'un programme de sûreté et de sa mise en place.

Public concerné superviseurs sûreté, agents de sûreté

Durée 7h (évaluation non incluse)

Lieu en centre de formation ou chez le client

Encadrement formateur certifié DGAC

Dispositif de suivi feuille de présence signée chaque jour et attestation en fin de formation

Validation - QCM de 15 min. avec une seule réponse possible
- note minimale : 12/20
- attestation individuelle de formation délivrée après réussite

DÉROULEMENT DU PROGRAMME

La formation des gestionnaires de la sûreté se concentre sur les compétences suivantes :

- Connaissance des prescriptions légales applicables et des moyens de s'y conformer
- Connaissance du contrôle de la qualité aux niveaux interne, national, communautaire et international
- Capacité à motiver
- Connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisée.